

W 190/2021

13 Sept 2021

Décision portant organisation du concours

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et D'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2021 de la RADEEO.

DECIDE

Article 1 : lancer un appel aux candidatures pour le recrutement de **quatre techniciens spécialisés (poste 04)** ayant un Baccalauréat + diplôme de 2 ans (BTS, DUT ou ISTA) en génie civil ou en hydraulique ; à la catégorie 6.

Article 2 : conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire du BAC+ diplôme, issu d'établissements publics, de technicien spécialisé (bac+2 ans BTS, DUT ou ISTA) en génie civil ou en hydraulique ;
- Etre âgé entre 18 ans et 40 ans au 31/12/2021 ;
- Etre disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.

Article 3 : le dossier de candidature

- Demande d'emploi portant précision du poste à postuler (Poste N° 4) en son objet, adressée au Directeur Général de la RADEEO.
- Curriculum Vitae complet et avec photo récente.
- Copie légalisée du baccalauréat (recto-verso).
- Copie légalisée du diplôme.
- Copie de la C.I.N.

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

- Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé et ce au plus tard le 30 septembre 2021, date limite de réception des dossiers, à l'adresse suivante :
MAFOA MANAGEMENT BP : 7490 - ABB-SIDI ABBAD - MARRAKECH,
- Le lieu du concours sera communiqué ultérieurement.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour passer un entretien oral.
- Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers par la tutelle.

Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI

